

Linky rit, Linky pleure

VENDREDI 8 DÉCEMBRE, coup de fil d'un journaliste du « Canard » à Cédric Villani, député macroniste de l'Essonne. Nous l'interrogeons sur l'audition parlementaire concernant le compteur Linky, qui doit avoir lieu à l'Assemblée nationale ce jeudi 14. Et voilà que le député nous fait cette proposition farfelue : « *Je vais peut-être dire une bêtise, mais est-ce que cela vous intéresserait de venir parler au nom des collectifs anti-Linky ? Parce que, pour l'heure, on n'a toujours personne.* »

Voilà déjà deux ans – le 1^{er} décembre 2015 – qu'Enedis, une filiale d'EDF, s'est mise à remplacer au pas de charge les 35 millions de compteurs électriques des usagers par des

« compteurs communicants ». Et, depuis, c'est la guerre. Des abonnés qui refusent de voir leur compteur actuel, en parfait état de marche, partir à la poubelle. Des collectifs anti-Linky partout. Et pas moins de 448 communes qui, après délibération en conseil municipal, refusent que Linky entre sur leur territoire, comme Aix-en-Provence, Caen, Biarritz, Bayonne...

D'où cette audition publique organisée en catastrophe par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, dont Villani est le premier vice-président, et la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale.

Mais il semblerait que l'équipe organisatrice, qui a

trouvé facilement d'enthousiastes spécialistes pro-Linky, peine à trouver un opposant. Mathilde Bouchardon, administratrice à la commission des Affaires économiques : « *J'ai cherché sur Internet le collectif national Stop Linky ; j'ai fini par trouver un site sur lequel j'ai laissé un message, puis j'ai fait pareil en passant par Facebook. Mais je n'ai eu aucune réponse. J'ai continué de chercher et, au final, j'ai mis la main sur quatre collectifs.* »

Alors qu'il en existe des centaines, et aussi des associations en pointe sur la question, comme Priartem, Robin des toits ou Next-up... On comprend que les quatre collectifs contactés ne se soient pas précipités pour venir à l'audition : il est prévu que le seul et unique opposant invité à s'exprimer aura droit à quatre minutes de parole.

De son côté, « Le Canard », qui ne se voit pas « porte-parole des collectifs anti-Linky », a poliment décliné l'invitation de Cédric Villani. Lequel va finir par disjoncter ?

Professeur Canardeau